



LA STÉRILISATION QUI CONSOMME AVEC MODÉRATION

AVEC :



En 2010, STERITECH® est l'un de lauréats français du programme Eco-Innovation™ : une formidable aide à la première commercialisation pour son dernier-né : le projet STERILIS.

«L'IDÉE D'ECO
INNOVATION™ EST
LA SUIVANTE : VOUS
AIDER À FINANCER
LE PREMIER PROJET
RÉELLEMENT
INDUSTRIEL AFIN QUE
LE PREMIER CLIENT
«MORDE»

“Si un nouveau procédé ou une nouvelle idée permet d'être plus performant et d'économiser de l'argent, tout le monde veut l'avoir mais personne ne souhaite être le premier”, un constat fréquent dans les secteurs innovants...

C'est là précisément l'objectif du programme Eco-Innovation™: favoriser la première application commerciale, “amorcer la pompe”... Une problématique que l'on connaît bien à l'ARI Alsace, qui, en juillet 2009, conseille à STERITECH® le programme européen Eco-Innovation™.

Mais attention, les délais sont tendus : il faut finaliser la candidature pour le mois de septembre ! STERITECH® se met donc en ordre de bataille et constitue une équipe dédiée à ce projet... Quelques mois et beaucoup de travail plus tard, le 24 février 2010, une très bonne nouvelle arrive : STERITECH® a obtenu le financement maximum du programme...”

L'ENTREPRISE

Créé en 1988, STERITECH® travaille à la conception de solutions intelligentes pour la stérilisation et la pasteurisation de produits alimentaires et pharmaceutiques.

L'entreprise propose des systèmes à la fois qualitatifs, économes en espace et en énergie et soucieux de la préservation de l'environnement. Elle innove en permanence pour suivre les évolutions des différents types d'emballage. De grands noms de l'agro-alimentaire lui font confiance : Kraft Foods, Campbell Soup, ou Stockmeyer. Elle emploie 27 personnes à Saverne.

+ D'INFOS : www.steritech.eu.com

LE PROJET

STERILIS est un système de stérilisation vertical en continu destiné à l'industrie des aliments et boissons. Sa moindre consommation d'eau et d'énergie, sa surface au sol réduite en font une solution à la fois économique et écologique.





LE PROGRAMME ECO INNOVATION™ EN 3 QUESTIONS



eco-innovation 
WITH BUSINESS MEETS THE ENVIRONMENT

Avec 195 millions d'euros de dotation pour 2008 - 2013, Eco-Innovation™ a pour vocation de développer les éco-technologies pour protéger l'environnement, tout en contribuant à la compétitivité et à la croissance.

Qui peut déposer un projet ?

En priorité les PME mais aussi toute personne morale issue de l'un des 27 pays de l'Union européenne ou d'un des états associés ayant signé un accord dans ce sens (ex. : Israël, Turquie...).

Quels sont les projets concernés ?

Il s'agit de soutenir les projets portant sur la première application commerciale de produits, procédés ou pratiques éco-innovantes dans les domaines du recyclage des matériaux de construction, de l'agro-alimentaire, de l'eau et du développement de l'économie verte. Le programme peut financer jusqu'à 50% du projet.

Quand concourir ?

L'appel à projets est publié tous les ans vers le mois d'avril et la date limite de réception des propositions intervient début septembre.

+ D'INFOS : <http://ec.europa.eu/environment/eco-innovation>

L'ARI, LE PARTENAIRE DES ENTREPRISES INNOVANTES

L'Agence Régionale de l'Innovation Alsace (ARI Alsace) est l'expert public de l'innovation en Alsace, porte d'entrée et partenaire des entreprises pour leurs projets d'innovation. Ses missions consistent à aider les entreprises à structurer leurs projets, les orienter et faciliter leur accès aux dispositifs d'aide publique régionaux, nationaux et européens.

Via sa mission Europe, l'ARI Alsace est aux côtés des entreprises du territoire pour les aider à intégrer l'Europe dans leur stratégie de développement.

Elle propose aux entreprises un accompagnement personnalisé pour :

- identifier le programme européen de financement le plus adapté pour leur projet innovant,
- identifier les partenaires européens : entreprises, partenaires publics, laboratoires, pour la réalisation du projet,
- aider à la préparation du dossier notamment pour l'explication des procédures et l'intermédiation avec les autorités françaises et européennes.

L'expertise de l'ARI Alsace est neutre, réactive, confidentielle et gratuite.